BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N°016 -2002/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°3597-BUR, CONCLU LE 31 JANVIER 2002 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU « PROGRAMME DECENNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE »

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;
VU la résolution n°01/97/AN du 07 juin 1997,
portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 27 mai 2002
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'accord de crédit n°3597-BUR, conclu le 31 janvier 2002 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du « Programme décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB) ».

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 27 mai 2002.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Troisième Vice-Président

BURKINA FASO
Président de l'Assemblée Nationale

Moussa BOLY

Le Secrétaire de séance

Mamadou KONE